

Correspondance : la paternité de l'enfant illégitime

Autor(en): **Quinche, Antoinette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 344

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Femmes Députées et Conseillères Municipales

Grande-Bretagne. — Norvège. — Finlande

L'automne est décidément la saison de choix pour les consultations populaires. Après les élections en Allemagne, après les élections en Autriche, dont nos lectrices connaissent les résultats au point de vue féministe, nous avons reçu d'autres pays encore des nouvelles intéressantes — en attendant celles qui nous manquent encore, notamment sur la proportion de femmes élues lors des élections d'il y a quelques semaines aux Etats-Unis, mais qui nous parviendront certainement sous peu.

En Angleterre, ce sont les élections municipales annuelles du mois de novembre, qui ont amené les femmes au scrutin dans une proportion que l'on ne nous dit plus, parce que la chose date de si loin dans ce pays (depuis 1869, et depuis 1888 pour le Conseil de Comté de Londres), que personne n'aurait vraiment plus l'idée d'évaluer si les femmes votent plus ou moins que les hommes ! On ne nous envoie pas non plus, et pour la même raison, sans doute, la statistique de toutes les femmes élues dans des Conseils municipaux ou dans des Conseils de Comtés, mais on remarque, en revanche, que nombre de celles qui ont déjà siégé dans ces Conseils ont été réélues, ce qui prouve la valeur attachée par les électeurs et les électrices à leur travail; on remarque aussi que les femmes ont fait leur entrée pour la première fois dans cinq nouveaux Conseils municipaux.

Voici également des détails fournis par une femme membre de ce Conseil de Comté de Londres (L. C. C.), qui est une puissance formidable, puisqu'il dispose d'un budget annuel de près de 40 millions de livres sterling (un milliard de francs suisses !) pour l'accomplissement des tâches infiniment variées qui lui incombent: hygiène publique, assistance, écoles à tous les degrés, enseignement professionnel, logements, hôpitaux, routes, communications (tramways, autobus), égouts, etc., etc. Vingt-cinq femmes y siègent actuellement en compagnie de 99 hommes (le dogme de la suprématie masculine est sauvegardé !), dont trois sont présidentes d'importantes Commissions: la Commission centrale d'hygiène, présidée par une femme médecin, la Commission des asiles d'aliénés, également présidée par une femme médecin, et la Commission parlementaire. D'ailleurs, qu'il s'agisse de la présidence d'une Commission ou d'une sous-Commission, la question de différence entre hommes et femmes n'intervient plus. Le travail des membres du Conseil est absorbant, ce que l'on peut se représenter sans peine, chacun étant membre simultanément au moins de deux Commissions et de plusieurs

sous-Commissions, et, en ce qui concerne les écoles notamment, étant accaparé par de nombreux détails d'organisation pratique et des tournées d'inspection. La Commission des logements aussi, qui s'occupe de la construction d'habitations à bon marché pour lutter contre les fameux taudis (*slums*) londoniens, a aussi sur les épaules une charge écrasante.

Ces dernières élections ont, comme les précédentes, fait reconnaître à des femmes la dignité de maire (neuf, au total) et souvent dans des villes importantes: à Norwich par exemple; à Newport, la capitale de l'île de Wight; à Warwick, où la *maïresse* sortant de charge, Lady Warwick, a été réélue; à Manchester, dont la maïresse nouvellement élue est une féministe convaincue, membre de la Ligue pour la Liberté; Mrs. Titt. Mrs. Titt a participé à toutes les campagnes historiques en faveur du vote des femmes, et a vendu le journal suffragiste dans les rues; puis, après s'être occupée de chômeuses, de restaurants féminins, elle s'est spécialisée dans l'organisation des travailleuses dans toute l'Angleterre de l'Ouest. Le programme sur lequel elle a été élue en 1929 au Conseil municipal de la grande cité industrielle de Manchester, et que son élection à la mairie va lui donner les moyens de réaliser, touche surtout à l'approvisionnement en lait pur, à la création d'écoles gardiennes de plein air, et à la mise à bas des taudis. Voilà un programme de tout repos pour rassurer les antisuffragistes — s'il s'en trouve parmi nos lecteurs.

* * *

En Norvège, où ce sont alors des élections parlementaires qui viennent d'avoir lieu, deux femmes ont été élues au Storting (Chambre), où elles siégeront parmi les députés conservateurs: Fr. Stang, pour Oslo, fille et petite-fille d'hommes politiques, anciens premiers ministres, et Dr. Signe Swansson, professeur de médecine, et présidente de la chambre locale de Trondheim du Conseil national des Femmes norvégiennes.

En Finlande, onze femmes ont été élues sur un total de 200 députés. Ce chiffre est malheureusement en diminution sur celui des femmes membres de la précédente Chambre (17), mais il ne faut pas oublier non plus que les élections de cette année se sont faites en Finlande dans des conditions politiques très spéciales (lutte anticommuniste), qui expliquent les causes purement accidentelles de ce recul. De ces onze femmes, sept sont des socialistes, et quatre appartiennent au parti de coalition bourgeoise. Rappelons que M^{lle} Annie Furujhlem, si connue dans nos milieux féministes internationaux, avait refusé toute candidature, voulant se retirer de la vie politique.

J. GUEYBAUD.

CORRESPONDANCE

La paternité de l'enfant illégitime

Lausanne, le 6 décembre 1930.

Chère Mademoiselle,

Dans le dernier numéro du *Mouvement*, vous publiez un article sur « la mère non mariée en Norvège et son enfant », accompagné d'une lettre de M^{me} Leuch, d'où il semble ressortir que j'aurais fait une erreur en interprétant le droit norvégien, dans mon article sur « la recherche de la paternité ». Je me vois donc obligée de donner quelques explications à ce sujet, et vous prie de bien vouloir les publier.

Après avoir exposé que « certains pays du Nord décident que les hommes qui ont eu des relations avec la mère pendant la période de conception partageront les frais d'éducation de l'enfant », j'ai ajouté: « Mais nous avouons que cette disposition nous choque, car mieux vaut pour l'enfant n'avoir pas de père qu'en avoir deux ou trois! »

C'était évidemment une façon un peu... schématique d'exprimer ma pensée, mais je ne doutais pas que les lecteurs du *Mouvement* me comprendraient à demi-mot. Comme ce n'est pas le cas, je viens m'expliquer:

Il n'a jamais été dans mon intention de dire que, dans un pays quelconque, la loi reconnaissait plusieurs pères à un enfant. Il est entendu que la loi se borne à reconnaître seulement que plusieurs hommes doivent pourvoir à l'entretien de l'enfant. Mais il n'en reste pas moins que, s'ils ont cette obligation, c'est parce qu'ils pourraient en être le père. La loi norvégienne est même très claire sur ce point, puisque — d'après l'article de M^{me} Andersen — on appelle ces hommes des « pères subsidiaires ». Or l'opinion pu-

sitions comme dans les vitrines de magasins; quand, forcément, on avale beaucoup de médiocre et de banal à côté de ce qui vaut la peine d'être vu, c'est une joie de savoir qu'à bon escient on se dirige vers la beauté.

A la Mutuelle artistique, M^{me} Beer-Zorian expose une collection chatoyante de ses poteries et de ses admirables batiks. Ces derniers tout particulièrement attirent et retiennent le visiteur. Tons sourds délicieusement harmonisés et fondus de ces étoffes qu'on aimerait à caresser de la main comme du regard, qu'on rêverait de trouver encore autour de soi, chez soi, sur un meuble ou une paroi, ou sur de jeunes épaules, quel plaisir d'apprécier en vous la création d'une vraie artiste!

Mais plus encore que ces gracieuses visions de toilettes de « Peau d'Ane » frappent les compositions d'inspiration religieuse! Au fond de la salle, quelle noblesse dans ce Christ! On ne le quitte plus des yeux. Et lorsqu'on a longuement ressenti l'émotion qu'il inspire, on s'attarde encore à jouir des couleurs à la fois somptueuses et sobres dont il est fait, et qui, si heureusement, se juxtaposent et se complètent.

M^{me} Beer-Zorian, nous dit-on, vient de voir l'un de ses batiks à suiet religieux acquis par le Musée des Beaux-Arts de Genève. Nous l'en félicitons et nous réjouissons d'aller l'admirer.

M.-L. PRÉS.

blique, elle aussi, je le crains bien, verra toujours une relation entre la paternité et l'obligation de payer la pension alimentaire. D'un autre côté, mettons-nous à la place de l'enfant illégitime. Chez nous, celui qui ne connaît pas son père peut tout de même aimer et respecter sa mère. Il ignore si elle a eu des relations avec plusieurs hommes, et peut croire que l'action en paternité a échoué, parce que la preuve des relations sexuelles avec un homme — celui qui est son père — n'a pu être apportée conformément à la loi. Il peut penser que sa mère a été trompée; que, trop confiante, elle s'est donnée à celui qu'elle aimait, se fiant à ses promesses. Il la considérera plutôt comme une victime que comme une coupable dont il faut rougir.

Dans le système adopté en Norvège, l'enfant qui reçoit une pension alimentaire de plusieurs hommes, sait, sans doute possible, la preuve étant faite judiciairement, que sa mère était une femme de mœurs légères à l'époque de sa naissance. Je ne dis pas qu'elle ait été nécessairement une prostituée, mais il faut admettre qu'une femme qui, en quatre mois, a pu avoir des relations avec plusieurs hommes, fait preuve de légèreté dans ses mœurs.

Cet enfant aura son pain assuré, mais il le mangera la rougeur au front.

On dira que je fais du sentiment. Peut-être, mais on ne vit pas de pain seulement...

Voilà, chère Mademoiselle, ce que je voulais dire. Je regrette de n'avoir su me faire comprendre de prime abord, et vous prie de croire, etc.

ANTOINETTE QUINCHE, *avocate.*

Rectification

Mme E. Cuchet-Albaret, la lauréate de l'Académie française, dont nous avons signalé à nos lecteurs, dans notre dernier numéro, les talents si multiples et variés, nous prie de rectifier un erreur qui s'était glissée sous notre plume. C'est en effet de *technologie*, et non d'économie domestique, que Mme Cuchet-Albaret était professeur à la Section commerciale de l'Ecole ménagère et professionnelle des jeunes filles de Genève; et ce poste, elle y a renoncé depuis une année, désirant pouvoir se vouer plus complètement à d'autres travaux.

Dans la lettre intéressante qu'elle nous a écrite à ce sujet, Mme Cuchet nous a donné sur sa mère, Mme Albaret-Debellerive, et sur son travail de pionnière dans le corps enseignant primaire féminin, des détails qui nous font espérer qu'une fois ou l'autre une brochure sera publiée, qui évoquera la personnalité de cette vaillante précurseur de nos idées.

E. Gd.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Commission d'Education nationale.

Dans sa séance du 22 novembre (la première depuis l'Assemblée de l'Alliance), la Commission d'éducation nationale, forte de l'appui et de l'enthousiasme accordés à son initiative à Davos, a commencé l'étude du grand thème de l'Education familiale. En premier lieu, elle s'adresse à des personnalités en vue pour élaborer au plus vite une liste de conférencières et de conférenciers qui voudront bien traiter des sujets, pris dans le cadre de ce thème, choisi pour cet hiver comme objet des entretiens d'éducation dans nos sociétés sœurs. La Commission d'Education nationale pour étendre notre propagande, cherchera à gagner, après la presse féminine, la grande presse et la presse régionale suisse. Sur ces deux points, toutes les suggestions qui seront adressées à la présidente: M^{lle} Elisa Serment, Le Mont, sur Lausanne, — ou aux autres membres de la dite Commission, seront fort utiles à ce travail de documentation.

Dès que ces données auront été recueillies, la Commission d'Education offrira aux Sociétés alliées, sous forme de circulaire, une liste de sujets à traiter pour les groupements qui aiment à être libres, et ont des forces en eux-mêmes; des noms et adresses de conférencières et de conférenciers dans les deux langues; une bibliographie d'articles et d'ouvrages à consulter et, pour qui le voudra bien, des articles de presse à faire passer dans la presse régionaliste ou spéciale.

Dores et déjà, nous applaudissons à toutes les initiatives de groupes dans le sens de l'éducation familiale, qui est la chose de toutes les femmes, mères et non-mères; nous devons, à regret,

prier les Sociétés alliées de nous accorder quelques semaines de patience pour attendre les réponses aux lettres sus-mentionnées, afin d'avoir une documentation aussi solide que possible. Et merci aux Sociétés-sœurs d'avoir bien accueilli notre vœu d'intéresser toutes les sociétés de femmes suisses aux problèmes de l'éducation!

M. E.

A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Genève. — *Union des Femmes.* — Automne est synonyme de reprise d'activité. L'Union des Femmes n'échappe point à cette loi, ainsi qu'ont pu le constater le 29 novembre les personnes qui ont assisté à son Assemblée générale. Sous la présidence de Mme Ed. Chapuisat, les rapports présentés exposent quelques-uns des aspects du travail si varié de cette Société. La Section de couture, qui fournit depuis fort longtemps des vêtements à diverses institutions (pouponnières, crèches, colonies de vacances, asiles, etc.) vient de fêter les 30 ans de direction de sa présidente, M^{me} Charles. La Commission des « Vacances pour mères de famille » a eu, comme l'exprime M^{me} Lescaze, dans son compte-rendu, la satisfaction de procurer un petit séjour d'été à 70 mères fatiguées. La joie de ces dames et le bien que leur a fait le bon air d'Onex, d'Arzier, de Bassins, ou du lac de Bret, de Chardonne et de Cernat, compensent largement l'inconvénient de voir vide la caisse de la Commission. Cependant, pour pouvoir, le printemps prochain, répondre aux demandes qui chaque année arrivent plus nombreuses, il faut que la dite caisse se remplit; aussi la Commission serait-elle très reconnaissante aux Sociétés qui voudraient penser à elle dans l'organisation de leurs soirées et répartitions de leurs dons, et l'aider ainsi à trouver les 5048 fr. (total des pensions versées en 1930) indispensables. Ajoutons que dernièrement, dans une jolie réunion, dont l'initiative est due à M^{lle} Alice Gamper ces dames eurent l'occasion de rappeler, autour d'une tasse de thé, leurs souvenirs de vacances... bien mérités, puisque, pour quelques-unes d'entre elles, ce furent les premières de toute leur vie.

Le rapport financier, présenté par M^{lle} Würth, est approuvé par l'Assemblée, qui donne décharge à la trésorière. Puis Mme Mathil, qui représenta l'Union à l'Assemblée annuelle de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, rend compte de ces journées et fait ressortir le sentiment d'enrichissement que lui a donné cette prise de contact avec d'autres Sociétés suisses. Mme Chapuisat annonce l'ouverture d'un bureau qui fonctionne depuis quelques jours dans le local de l'Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. Sous la direction bénévole de M^{lle} A. Olivier, il exécute divers travaux: convocations, circulaires, adresses, encartages, plâges, dactylographie, copies, etc., et a pour but de venir en aide à des femmes que le chômage vient de priver de leur gagne-pain. Mme Chapuisat demande à l'Assemblée de faire connaître ce bureau, qui est ouvert l'après-midi (jeudi excepté), auprès de toutes les personnes qui, habituellement, font elles-mêmes leurs expéditions de circulaires et qui pourront ainsi contribuer à soutenir cette entreprise.

Enfin les membres ont le privilège d'entendre une conférence captivante donnée par M^{lle} Alice Milsom sur ce sujet: *L'évolution de la sculpture monumentale en France au moyen-âge*. De belles projections, représentant des statues des cathédrales de Chartres, d'Amiens et Notre-Dame de Paris, accompagnent agréablement les paroles claires et vivantes de la conférencière.

R. B.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 19 décembre:

GENÈVE: Ecole nouvelle de piano, 21, rue Tœpffer, 20 h. 15: Audition d'élèves de M^{me} Bourgeois-Fontannaz, avec le bienveillant concours de M^{me} Hartmann, professeur de chant.

Samedi 20 décembre:

GENÈVE: 14 h. 30 à 18 h. 30: Id. (Thé à 16 h.)

Dimanche 21 décembre:

GENÈVE: 14 h. 30 à 18 h. 30: Id. (Thé à 16 h.)

Avant d'acheter ou d'échanger une machine à écrire

essayer la **Triumph N° 10**
et la **Triumph portable**
Machine à écrire les chèques **SAFE-GUARD**



AGENCE GÉNÉRALE

E. BERRAZ

Place des Bergues, 3 GENÈVE

Si toutes les maîtresses de maison avaient visité les installations des

LAITRIES RÉUNIES

toutes les femmes exigeraient les produits laitiers provenant des

LAITRIES RÉUNIES
HYGIÈNE - PROPRIÉTÉ - QUALITÉ